

SIGNEZ MAINTENANT ! RETOURNEZ MAINTENANT !
DERNIER DÉLAI : 5 DÉCEMBRE 2026



GAS/ECR/ICR

nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

104046288
000001



Je soutiens l'initiative populaire « Valoriser plutôt que démolir ! » :

- ☐ J'autorise le Comité d'initiative à m'envoyer des informations relatives à l'initiative.
- ☐ Je souhaite recevoir de nouvelles feuilles de signatures. Veuillez m'envoyer _____ nouvelles feuilles de signatures à l'adresse ci-dessous:

Prénom _____

Nom _____

Adresse _____

Code postal _____

Localité _____

Courriel _____

Téléphone _____

Initiative populaire
Valoriser plutôt que démolir !
Case postale
1618 Châtel-St-Denis

INITIATIVE POPULAIRE POUR LA PROTECTION DES SITES BÂTIS HORS ZONE
« VALORISER PLUTÔT QUE DÉMOLIR ! »

L'INITIATIVE POPULAIRE DÉPOSÉE SUR LA BASE DES ARTICLES 41 ET SUIVANTS ET 145 CST. AINSI QUE 102 LET. B ET 125 LEDP (INITIATIVE CONSTITUTIONNELLE ENTIÈREMENT RÉDIGÉE) A LA TENEUR SUIVANTE :

La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 est modifiée comme il suit :

Art. 73^{bis} (nouveau)

- Les constructions situées hors d'une zone à bâtir, intégrées au paysage depuis au moins 30 ans, sont protégées.
- Doivent être préservés notamment les chalets de montagne, les capites vigneronnes et les maisonnettes de pêcheurs ou de loisir sises au bord d'un lac.
- Les cas échéant, l'État conclut avec les propriétaires ou les usagers un contrat approprié, par lequel ils s'engagent à respecter le site, la nature, la biodiversité et les réserves naturelles s'il y a lieu, ainsi qu'à entretenir leur terrain et empêcher l'érosion.
- Le droit fédéral est réservé.

Lieu + commune (FR)

Nom et prénom (À LA MAIN, LISIBLEMENT)	Date de naissance (JOUR / MOIS / ANNÉE)	Adresse du domicile (RUE ET NUMÉRO)	Signature manuscrite (INDISPENSABLE)
1.			
2.			
3.			

Le fonctionnaire soussigné certifie que les _____
signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent
ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans
la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____
Date : _____ Fonction officielle : _____



LE COMITÉ D'INITIATIVE SUIVANT EST CHARGÉ DES RAPPORTS AVEC LES AUTORITÉS ET HABILITÉ À RETIRER L'INITIATIVE : **PIERRE-ANDRÉ GRANDGIRARD**, 1482 CUGY ; **JULIEN FIRMANN**, 1663 PRINGY ; **ALAIN-JACQUES TORNARE**, 1633 MARSENS ; **CLAUDE DELLEY**, 1568 PORTALBAN ; **PIERRE BERTHERIN**, 1630 BULLE ; **PHILIPPE WANDELER**, 1700 FRIBOURG ; **MICHEL NIQUILLE**, 1630 BULLE

12345

Code : _____
Lieu : _____
Date : _____

ZONE DE CONTRÔLE

LE DÉLAI POUR LA RÉCOLTE DE SIGNATURES COURT DÈS LE 11.09.2026 ET EXPIRE LE 09.12.2026. SEULES LES PERSONNES AYANT L'EXERCICE DES DROITS POLITIQUES DANS LA COMMUNE POLITIQUE MENTIONNÉE CI-DESSOUS PEUVENT SIGNER CETTE LISTE. LA PERSONNE QUI SOUTIENT CETTE INITIATIVE DOIT LA SIGNER PERSONNELLEMENT ET LA REMPLIR À LA MAIN. TOUTE PERSONNE QUI APOSE UNE SIGNATURE AUTRE QUE LA SIENNE EST PUNISSABLE (ART. 282 DU CODE PÉNAL SUISSE).
MERCI DE RETOURNER CETTE LISTE, MÊME INCOMPLÈTE, AU PLUS TARD LE 05.12.26 AU COMITÉ D'INITIATIVE VALORISER PLUTÔT QUE DÉMOLIR ! CASE POSTALE, 1618 CHÂTEL-ST-DENIS

SCÉAU